21 fevrier 1580. (~~[illegible]~~)

14

Monsieur le Prince d'Orange

Mon bon cousin Comme le Sr de la Moulerie mon mr
d'hostel ma reys [illegible] de vous vouloir accorder l'estat de commissaire
ordinaire aux renouvellements des loys en Flandres, en quoy pour
m'avoir dois mon arrivee en ces pays fidelement servi, l'aurois
volontiers gratifie, neantmoins pource qu'estes mieulx informe des qualitez
de reyses pour telles charges et que ce touche le pays de
Flandres auquel estes reys pour Gouverneur, je ne
ay voulu finalement accorder sans sur ce pallablement avoir
vostre advis, comme verrez par mes aultres lettres et la postille
mise a la marge de la Requeste par ledit Sr de la
Moulerie presentee, neantmoins ~~[illegible]~~
Toutesfois ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ vous ay bien voulu par ceste recommander
ledit ~~affaire~~ Sr de la Moulerie a ce que si ~~[illegible]~~ sans ~~[illegible]~~
prejudice ou incommodite de la Republique faire ce peult, ~~[illegible]~~
puisse de vous obtenir favorable ~~[illegible]~~ advis ~~[illegible]~~
mesmes en consideration de ses services faictes ~~[illegible]~~ au pays
~~[illegible]~~ signamment a ceux de Flandres, ayant faict diverses voyages pour
~~[illegible]~~ a leur reposition ~~[illegible]~~ vers Grevelinges, ou il y a aussi
motta este detenu prisonier
a ses gens fiez et deppes
Et le Sr de la Motta este bonne espace de temps este ~~detenu prisonier~~, sans
avoir eu ou demande pour ce aulcune recompense, comme vous est assez
cognu, Et le honorant asthenie de ceste commission puis que
la requiert sera ~~[illegible]~~ annuera ~~[illegible]~~ lui et aultres de sa qualite d'avantage pour
~~[illegible]~~ soffrant l'occasion s'employer d'avantage
pour la qualite. Et ne ce [illegible] [illegible]